

## Augmentation de la TVA sur l'électricité: La FEBEG demande un plus long délai de mise en œuvre

Bruxelles, le 23 juillet 2015

Dans le cadre du tax shift, le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter la TVA à 21% sur l'électricité à partir de septembre 2015. En tant qu'intermédiaires de facturation les fournisseurs appliqueront cette hausse à leurs clients. Pour que le processus se déroule correctement, les fournisseurs demandent le temps nécessaire afin de bien informer leurs clients et pour adapter leurs systèmes de facturation de manière à ce que chaque client reçoive immédiatement une facture correcte. Les fournisseurs ont besoin d'un temps d'implémentation suffisant pour que ce processus se déroule correctement.

### La part électricité dans la facture diminue encore

La décision gouvernementale a pour effet de d'augmenter d'environ 100 € par an la facture d'énergie d'un client résidentiel moyen. Les fournisseurs font tout leur possible pour maintenir la facture payable pour leurs clients. Depuis 2012 la part énergie de la facture d'électricité a baissé de 5 % jusqu'à environ un tiers de la facture totale alors que les autres composantes de la facture telles les taxes, prélèvements, frais de transport et de distribution ne cessent d'augmenter.

### Des changements qui se suivent rapidement

La hausse de la TVA n'est qu'un des nombreux changements au sein de la facture d'électricité. Entre 2012 et 2014 les fournisseurs ont dû appliquer en moyenne plus d'un changement par mois. Il s'agit ici de changements tant à l'échelle fédérale que régionale.

### Un délai de mise en œuvre raisonnable est nécessaire.

Le gouvernement a pris la décision de principe aujourd'hui d'augmenter la TVA sur l'électricité. Le processus pour la mise en pratique de cette mesure doit débiter maintenant. Ainsi, les fournisseurs doivent communiquer avec leurs clients afin qu'ils reçoivent des informations correctes avec des factures d'acomptes adaptées. Les fournisseurs doivent également adapter leurs systèmes informatiques (y compris effectuer les tests indispensables) de manière à ce qu'environ 4 millions de familles en Belgique reçoivent une facture correcte. Afin que ce processus d'adaptation se déroule de manière correcte, les fournisseurs demandent une plus longue période de préparation. Le 1<sup>er</sup> septembre est absolument trop ambitieux.

Une date ultérieure de mise en œuvre n'est pas seulement souhaitable pour les fournisseurs mais aussi pour de nombreuses familles. Septembre avec le début de l'année scolaire est un mois coûteux pour toutes les familles avec enfants en âge scolaire.

### A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 26 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.500 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 21,5 milliards d'EUR.

### Contacts Presse

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG

[stephane.bocque@febeg.be](mailto:stephane.bocque@febeg.be) | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66